

ASSOUPLISSEMENTS PRÉVUS POUR TOUS LES PALIERS



Dès le 28 mai
MINIMUM 14 jours suivant la fin des mesures d'urgence, le cas échéant

- Retrait du couvre-feu**
- Ouverture des terrasses extérieures des restaurants**
 En palier rouge et orange : 2 adultes avec enfants mineurs de résidences différentes ou les occupants de 1 résidence par table
 En palier jaune : les occupants de 2 résidences par table
- Rassemblements extérieurs permis sur les terrains privés**
 Maximum 8 personnes de résidences différentes ou les occupants de 2 résidences différentes, avec distanciation de 2 mètres
- Levée des interdictions de déplacement entre les régions**

Allègement des règles pour les grandes salles intérieures et les stades extérieurs ayant des places fixes assignées d'avance

Maximum 2 500 personnes en plusieurs zones indépendantes de 250 personnes (entrées, sorties et toilettes distinctes pour chaque zone ; zones intérieures délimitées ; surveillance des zones en tout temps ; gestion des entrées répartie dans le temps)

Dès le 11 juin

- Ouverture des terrasses extérieures des bars**
 En palier rouge et orange : 2 adultes de résidences différentes ou les occupants de 1 résidence par table
 En palier jaune : les occupants de 2 résidences par table
- Sports et loisirs supervisés permis à l'extérieur en groupe de 25 personnes**
 En palier rouge et orange : sports sans contacts
 En palier jaune : sports avec contacts brefs

Dès le 25 juin

- Ouverture des camps de jour et de vacances**
- Activités et événements publics extérieurs permis selon des règles particulières**
- Allègement des exigences sur le port du masque et la distanciation lors de rassemblements privés pour les personnes vaccinées avec 2 doses**
- Allègement des règles pour les stades extérieurs ayant des places fixes assignées d'avance**
 Maximum 2 500 personnes

Fin août ou plus

Allègements progressifs selon la situation épidémiologique et la couverture vaccinale si 75 % des 12 ans et plus ont reçu une deuxième dose

- Assouplissements dans les milieux de garde et au préscolaire
- Retour vers une organisation normale au primaire et au secondaire
- Retour en présentiel à l'enseignement supérieur
- Reprise progressive du travail en présentiel
- Allègements additionnels pour les rassemblements, les sports et les loisirs
- Augmentation des limites de personnes pour les salles intérieures et les événements extérieurs
- Fin des paliers de couleurs

